



Le terrorisme islamiste :
nature et moyens de lutte

Mémoire de géopolitique
du Chef d'Escadron Jean Philippe GUERIN

dans le cadre du séminaire
« L'ISLAM, REALITES ET PERSPECTIVES »

Directeur : Monsieur Mustapha BENCHENANE

Session 2003-2004

SOMMAIRE

PREMIERE PARTIE : LE TERRORISME ISLAMISTE : NATURES ET EVOLUTIONS

Le terrorisme chiite des années 1980

Le terrorisme sunnite des années 1990

Aujourd'hui

SECONDE PARTIE : LES ACTIONS COURANTES A MENER

L'adaptation du dispositif judiciaire

L'évolution de l'outil militaire

Un meilleur contrôle du milieu économique

TROISIEME PARTIE : LES IMPERATIFS DU LONG TERME

Pour une nouvelle approche politique

L'indispensable volet culturel

INTRODUCTION

Le XXIème siècle venait à peine de débiter que le monde occidental, tout à sa puissance et ses dominations économique, militaire ou encore culturelle, se retrouvait plongé dans l'angoisse et l'incompréhension. Les attentats du 11 septembre 2001 ont très soudainement rappelé aux populations des pays capitalistes développés combien leur monde, pour ne pas dire leur modèle, pouvait être haï et paradoxalement fragile. Un terrorisme d'origine islamique, d'une forme nouvelle et d'une ampleur insoupçonnée, s'attaquait aux fondements même de ces économies.

Pourtant, le terrorisme anti-occidental n'était pas une nouveauté en 2001. Apparue brutalement sur la scène internationale lors des Jeux Olympiques de Munich, en 1972, le terrorisme arabe moderne, à l'origine proche-oriental, a connu un lent processus de maturation au cours des trente années écoulées. Notoirement anti-israélien à l'origine, s'inscrivant dans le contexte des conflits israélo-arabes ouverts ou larvés depuis 1948, le terrorisme anti-occidental va progressivement se répandre au gré, notamment, de la politique étrangère des pays occidentaux. Agissant hors du Proche-Orient, appuyant sa légitimation sur des motivations non spécifiquement liées aux conflits israélo-arabe, le terrorisme islamiste moderne est désormais une guerre ouverte contre le monde occidental, ce qu'il représente et les régimes musulmans à la solde ou coopérant étroitement avec celui-ci.

La lutte contre ce terrorisme ne peut qu'être multiforme. Couvrant l'ensemble des domaines d'activité, la réaction des pays occidentaux, face à un mouvement aussi insaisissable que secret, s'adapte lentement et passe par le développement de l'arsenal réactif. Des mesures immédiates, aisément mises en œuvre, aux plus complexes actuellement étudiées, le contre-terrorisme prend un nouvel essor et devient une préoccupation permanente du monde occidental.

Pour étudier ce terrorisme islamiste et les politiques développées par l'occident pour y répondre, nous examinerons successivement la composition et l'évolution de la nature du terrorisme au cours des vingt dernières années, avant de présenter les actions menées pour y faire face, tant dans les domaines du court terme que les actions à longue échéance, nécessitant de profondes modifications structurelles et de nouvelles politiques.

PRE-CHAPITRE : AVANT-PROPOS

1/ La difficulté de définir le terrorisme

Définir le terrorisme peut paraître une chose simple et évidente à réaliser, tant le phénomène est connu voire banalisé. C'est cependant une notion subjective et évolutive qui a fait, et continue de faire, l'objet d'après discussions, non seulement aux Nations Unies mais aussi dans l'ensemble des organisations étudiant, enquêtant ou se prononçant sur ce phénomène et ses manifestations. Les Etats membres de l'Union européenne ne sont pas parvenus à se mettre d'accord sur une définition précise et exhaustive, qui existe pourtant dans certains comptes rendus de séance au niveau européen¹. On y énonce par exemple que le terrorisme est « tout acte destiné à tuer ou blesser grièvement un civil ou toute autre personne qui ne participe pas directement aux hostilités, dans une situation de conflit armé, lorsque, par sa nature ou son contexte, cet acte vise à intimider une population ou à contraindre un gouvernement ou une organisation internationale à accomplir un acte quelconque ».

Cette définition ne fait pas toutefois pas l'unanimité hors des frontières de l'Union. Pour un pays comme le Liban, par exemple, le Hezbollah n'est pas un groupe terroriste. En le mettant sur la liste des organisations terroristes dont les avoirs devaient être gelés suite au 11 septembre 2001, le Département d'Etat américain s'est heurté à un refus. Dans ce pays, l'organisation chiite libanaise est devenue le symbole de la résistance à l'occupation israélienne. Le terme de « terrorisme » ne pouvait donc s'y appliquer. Parallèlement, le Hezbollah, fait aujourd'hui partie de la vie politique du pays puisqu'il est représenté au Parlement libanais et a acquis une dimension politique dépassant le simple groupuscule de résistance armé.

Les mêmes questions peuvent être posées pour de multiples exemples à travers le monde et l'histoire. Le résistant français de 1944 est un terroriste pour l'armée allemande d'occupation. De nombreux anciens « terroristes » sont devenus des chefs d'Etat respectés : Menahem Bégin, ancien chef de l'Irgoun, devenu Premier ministre d'Israël ; Abdellaziz Bouteflika, ancien « fellagha », devenu président de l'Algérie ; Nelson Mandela, ancien chef de l'ANC, devenu président de l'Afrique du Sud et Prix Nobel de la paix, Yasser Arafat, chef de l'O.L.P., désormais chef de l'autorité palestinienne. Les exemples sont nombreux et la

¹ Convention européenne pour la répression du financement du terrorisme, 10 janvier 2000

frontière entre terrorisme et non-terrorisme demeure une question d'interprétation, d'appréciation et de positionnement historique.

Manifestation de violence extrême et le plus souvent non institutionnelle, dite du faible au fort, visant indistinctement les populations civiles et/ou militaires, tentant de créer un climat de peurs, de terreurs et d'angoisses dans le but le plus souvent de pousser des gouvernements légitimes à modifier leurs politiques sous la pression de leurs opinions publiques, le terrorisme, qui répond partiellement ou totalement à ces différents points, demeure un sujet exhaustif aux multiples formes et définitions. Les quelques exemples mentionnés ci-dessus traduisent bien l'extrême difficulté qu'il y a de définir le concept.

2/ Islamisme et islam

Souvent confuses, et donc assimilées dans l'esprit du public, ces deux notions recouvrent pourtant des réalités bien différentes. Si l'islam se classe aisément dans la catégorie des grandes religions monothéistes de notre monde, l'islamisme se manifeste par une confusion parfois volontairement entretenue. Terme beaucoup plus vague, désignant parfois des individus, tantôt une orientation de cette religion, souvent un courant de pensée et d'action dissidente, le mot d'islamisme est toujours associé en occident à une approche négative, néfaste et dangereuse de la religion islamique. Les notions de pureté et de retour aux valeurs fondatrices de l'islam sont souvent associées à ce terme. L'islamisme est souvent perçu en occident comme une interprétation très restrictive, voire obscurantiste, de la religion musulmane.

Selon certains universitaires, spécialistes du monde arabe et de l'histoire du proche orient², l'islamisme est un mouvement initié à la fin des années 20 en Egypte par Al-Banna, le fondateur des Frères musulmans, et son disciple Sayyid Qutb. » Il s'agit de revitaliser la communauté musulmane en confortant une liaison stricte entre religion et politique et en faisant des fidèles, des militants de l'islam ». Al-Banna et son disciple se référaient aux travaux d'un théologien syrien du XIV^e siècle, Ibn Taymiyya, qui fut l'un des premiers à insister sur le fait que la communauté musulmane devait garder l'unité la plus absolue. Ce qui justifiait un respect à la lettre de la charia et un combat contre « les hypocrites, ceux qui veulent séparer le spirituel du temporel. L'islam étant la vérité, doivent être éliminés tous

² J. Rollet, maître de conférence en sciences politiques, in « Le point », 21 septembre 2001

ceux qui nient cette vérité ou qui laissent une société vivre comme elle l'entend », c'est à dire « avec des mœurs relâchées »³.

Mais il ne faut pas confondre islam (ou islamique) et islamisme. « Le peuple de base n'est pas islamiste : il n'a jamais eu à penser ou à proposer une vision de l'islam. En clair, tout musulman n'est évidemment pas islamiste, mais tout islamiste est authentiquement musulman. Il est bien entendu que l'islamisme est une vision radicale de l'islam »⁴.

C'est sur ce dernier terme qu'il convient d'insister et que nous retiendrons durant notre étude.

³ Idem

⁴ Idem

PREMIERE PARTIE : LE TERRORISME ISLAMISTE : NATURES ET EVOLUTIONS

Le terrorisme « musulman » que nous nous proposons d'étudier, si tant est que l'on puisse ainsi le qualifier, ce que nous ferons faute d'avoir trouvé une expression plus adaptée, est un phénomène qui a connu un développement spectaculaire durant les trois dernières décennies. Il s'est transformé au fil des années, s'est radicalisé et a changé de nature. C'est ce que nous allons désormais mettre en évidence, avec deux périodes bien distinctes.

11/ Le terrorisme chiite des années 1980

111/ Les guerres du Liban et Iran-Irak

Dans le courant des années 1970, la guerre du Liban a pris naissance sur fond d'affrontements religieux, dans un contexte géopolitique de déstabilisation de la région proche-orientale. L'implication de nombreux acteurs locaux (Israël, la Syrie, la Jordanie et un peu plus tard l'Iran) s'est traduite par une lutte armée sur des bases communautaires, sous-tendant un affrontement religieux et idéologique. Traditionnellement présente dans cette région du monde compte tenu du passé colonial, tout au moins par son influence culturelle et géopolitique, la France a été progressivement amenée à prendre position et s'engager, de façon militaire comme politique, afin au minimum de maintenir le statu quo, au mieux d'infléchir le cours des événements.

A ce premier facteur de déstabilisation de la région, s'est ajoutée dans les années 1980, la guerre qui a opposé d'une part l'Iran, devenu République Islamique depuis la révolution de 1979, et d'autre part le régime irakien laïc de Saddam Hussein.

Ces deux conflits sont directement à l'origine de l'apparition sur la scène internationale et occidentale du terrorisme anti-occidental. Bien qu'un terrorisme très ciblé puisse être évoqué durant la décennie précédente, ce dernier avait exclusivement pour toile de fond le conflit israélo-arabe et plus particulièrement le monde palestinien. Nous ne traiterons pas de ce terrorisme en raison de son caractère trop marqué localement. Dans les deux guerres qui nous intéressent, les prises de positions occidentales en général et française en particulier, ont provoqué en réaction, un terrorisme d'essence chiite.

112/ Le Hezbollah

Composante musulmane chiite, le Hezbollah a été créé par Abbas Mussawi, Sobhy Toufayli et Sayyid Nasrallah au début des années 1980, sous l'impulsion directe de l'ambassadeur iranien à Damas, Ali Akbar Mohtachémi, un des chefs de file des radicaux iraniens. Le véritable chef de cette organisation sera par la suite le cheik Mohammed Husseyn Fadlallah, originaire de la région chiite de Nadjaf, en Irak. Implanté dans le sud et l'est du Liban, soutenu de manière plus ou moins ouverte mais toujours très directe par le régime chiite iranien, le Hezbollah, après 1982, est rapidement devenu un parti politique doté d'une branche terroriste influente au Moyen Orient, capable de porter des coups, y compris sur le territoire de l'Europe occidentale. Au plan local, ce seront des actions fortes comme les attentats de 1983 contre le quartier général américain à Beyrouth et le même jour, l'attentat contre les troupes françaises installées dans l'immeuble Drakkar. Au cours des années 1980 encore, le Hezbollah pratiquera une politique d'enlèvements de ressortissants occidentaux dont de nombreux français. Cette forme de terrorisme perdurera plusieurs années. Au plan national, ce sera la série des attentats du milieu des années 1980 à Paris, explosions en particulier de la rue des Rosiers et de la rue de Rennes, mais aussi au Koweït en 1983.

Ce terrorisme islamique puisait son fondement dans la politique occidentale, et plus particulièrement française, au Proche Orient. Le soutien politique mais aussi militaire et technologique apporté par la France au régime irakien lors de la guerre Iran-Irak sera l'un des moteurs de ce terrorisme. Le Hezbollah visait ouvertement ce soutien, et cherchait, à travers ce terrorisme, à faire pression sur la politique française pour l'amener à se modifier. De même, l'implication française aux côtés des Chrétiens libanais, compliquait le jeu politique local et contrariait les intérêts locaux des milices musulmanes, luttant pour l'instauration d'une république islamique sur tout ou partie du territoire libanais. En luttant contre les intérêts et les ressortissants français, le Hezbollah exprimait clairement sa volonté de contraindre le pouvoir politique français à se désengager.

Cette première forme de terrorisme à laquelle les occidentaux ont été confrontés dans les années 1980, ne puisait donc pas sa légitimité dans le cadre d'un affrontement religieux au sens strict. Il s'agissait tout au plus de motivations politiques, dont le fondement n'était ni plus ni moins que de la géopolitique régionale. Bien que prenant la forme de mouvements terroristes à caractère religieux, on ne peut pour autant conclure qu'il s'agissait d'un terrorisme d'inspiration religieuse. La situation est toutefois différente si l'on examine le développement du terrorisme dans les années 1990.

12/ Le terrorisme sunnite des années 1990

121/ La guerre en Afghanistan

On ne peut comprendre la nouvelle nature de terrorisme musulman sans remonter à ce conflit des années 1980, qui loin d'être déconnecté du terrorisme, va en être l'élément fondateur, le formateur et l'accélérateur.

En 1979, les armées soviétiques franchissent la frontière soviéto-afghane et occupent rapidement la presque totalité du pays. Dans le contexte de guerre froide de l'époque, cette poussée soviétique vers les mers chaudes et les zones pétrolières du Moyen Orient, se révèle peu acceptable. Le bloc occidental et en particulier les Etats-Unis ne peuvent se permettre la réussite de cette entreprise et vont dès lors lancer une politique, si ce n'est de « containment », du moins de résistance. Pays majoritairement musulman, l'Afghanistan connaît alors le développement d'une politique de soutien occidental à la résistance qui va rapidement prendre la forme d'un appel aux volontaires dans l'ensemble du monde musulman. C'est à travers ce levier religieux que les Américains vont progressivement armer, équiper et entraîner les groupes de résistance. L'appel au « Djihad », la guerre sainte, va permettre l'afflux sur le sol afghan, ou à proximité (Pakistan), de nombreux volontaires qui vont acquérir les savoir-faire de la résistance militaire armée à l'envahisseur soviétique. Cette politique, dont la portée ne sera mesurée que bien des années plus tard, va permettre la mise en place de nombreux camps d'entraînement où les enseignements et les formations dispensées furent tout autant militaires que religieuses. Cette situation va perdurer jusqu'en 1989, date de l'effondrement soviétique et du retrait de ses troupes. Et tandis que ce qui n'était plus qu'une armée militairement défaite dans un pays au bord de l'explosion, passait la frontière dans le sens du retour, les camps d'entraînement des moudjahidins, au lieu de disparaître faute d'adversaire, vont alors perdurer et conserver leurs modes de fonctionnement. Formation à la guérilla, au maniement des explosifs et autres substances dangereuses en particulier chimiques, endoctrinement religieux radical demeurent les maîtres mots de ces camps. Un phénomène va servir de détonateur et provoquer la naissance d'un terrorisme anti-occidental, c'est la guerre du Golfe.

122/ La guerre du Golfe

Faisant suite à l'invasion irakienne du Koweït de l'été 1990, la guerre du Golfe, conduite dans un cadre international sous mandat onusien, conduisit les troupes occidentales à

stationner, provisoirement dans un premier temps puis durablement par la suite, dans les pays de la péninsule arabe et en particulier en Arabie Saoudite. Si les motivations économiques et géopolitiques sont bien comprises, il n'en demeure pas moins que cette implantation durable de populations non musulmanes au sein même des lieux sacrés de l'Islam, constitue sans aucun doute possible, le facteur de déclenchement de ce qui deviendra le terrorisme islamiste. Face à cette situation inacceptable pour une frange radicale des musulmans, et tout en tenant compte des positions ambiguës du pouvoir saoudien, tout occupé à son maintien en place, on va assister au développement de la puissance d'un groupuscule composé des « anciens de la guerre d'Afghanistan ». Regroupé sous la direction d'un riche saoudien, Ben Laden, lui-même venu mener le Djihad dans ce pays dans le courant des années 1980, de nombreux musulmans extrémistes vont alors mener une lutte continue contre les pays occidentaux.

Présents dans les différents conflits de la dernière décennie du XX^e siècle mettant en cause des populations musulmanes (Bosnie, Algérie, Tchétchénie...), ces militants de la cause musulmane vont également mener des actions terroristes plus traditionnelles, dont l'ampleur n'aura de cesse que de croître durant les dix dernières années. Ce seront successivement les attentats de février 1993 contre le World Trade Center, dont l'inspirateur est le cheik Omar Abdel Rahmanen, de 1998 contre les ambassades américaines en Tanzanie et au Kenya, en 2000 contre le navire américain USS Cole, en 2001 à nouveau contre le World Trade Center avec le succès que l'on sait puis cette même année contre le pétrolier français « le Limburg ». Parallèlement à ces actions anti-occidentales, soit directement conduites sur les territoires occidentaux, soit contre les intérêts occidentaux plus facilement accessibles, des actions tout aussi violentes vont se développer en Tunisie, en Algérie, en Arabie Saoudite, en Egypte ou encore à Bali et en Turquie. Visant autant à frapper les ressortissants occidentaux qu'à punir les gouvernements locaux, soutiens des occidentaux, ces actions laissent à penser qu'une véritable organisation planifierait « la croisade anti-occidentale ». Le dernier exemple en date, les attentats de Madrid de mars 2004, renforce ce sentiment profond qui est la capacité d'une internationale terroriste islamiste à frapper partout, y compris au cœur des démocraties occidentales.

123/ Le changement de motivation et d'organisation

La nature de ce terrorisme a cependant évolué au cours de la décennie écoulée. Si au cours de la première moitié des années 1990, la motivation semble être celle qui consiste à vouloir faire partir des territoires sacrés de la religion musulmane les militaires occidentaux,

une radicalisation profonde semble s'être amorcée depuis. Il ne s'agit plus seulement de chasser l'impie, il faut désormais le punir. A ce titre, il ne semble pas hors de propos de parler aujourd'hui de véritable guerre de religion, engagée entre une fraction radicale extrême de l'islam sunnite et la religion chrétienne représentée par les nations occidentales au sens large, mais aussi les gouvernements et les états musulmans qui adhèrent à cette vision occidentale. Le Djihad est devenu un élément fédérateur. Vu du côté musulman, la politique occidentale de ces dernières années est perçue comme particulièrement colonisatrice à l'endroit du monde arabe, certains évoquant même le terme de nouvelle croisade occidentale contre le monde musulman. Rien ne semble aujourd'hui en mesure de faire varier la position des terroristes islamistes sur cette question. Contrairement à la décennie précédente où un changement de politique étrangère du monde occidental paraissait suffisant pour faire reculer le terrorisme, personne aujourd'hui ne semble en mesure de penser que le retrait des armées occidentales des pays arabes, suffirait à stopper ce terrorisme. Un point de non-retour paraît désormais atteint à ce sujet.

Appuyé sur des réseaux logistiques clandestins puissants, prenant parfois leurs racines dans la grande délinquance, source avérée de financement, ce terrorisme imbrique étroitement les réseaux de soutien et ceux plus opérationnels, facilitant pour les acteurs concernés, le passage de l'un à l'autre. Ce djihad, qui lutte contre la déchéance et l'occupation du monde arabe, est sous-tendue par les idéologies salafiste et wahabite. Le wahabisme a été fondé par Ibn Abd al Wahhab au XVIII^e siècle. Insistant sur l'unicité de Dieu, déclarant infidèles les musulmans qui ne se conduisent pas strictement selon les principes du « pur islam », le wahabisme refuse les innovations et les interprétations de l'islam qui lui sont antérieures. Ce mouvement ne reconnaît que le Coran et la Sounna et se caractérise par un islam strict et puritain. Le salafisme, qui en est très proche (salafi se traduisant par ancien), est un courant plus moderne, remontant au XIX^e siècle, qui se caractérise par une approche nettement plus intellectuelle que le wahabisme, même si les deux courants voisins se définissent comme ceux qui suivent le chemin des Anciens (les salafi). Ces mouvements de pensées, extrêmement bien implantés dans la péninsule arabique, servent de fondements au terrorisme extrémiste actuel d'essence sunnite.

13/ Aujourd'hui

131/ Un constat alarmant

A l'aube du XXI^e siècle, le constat de ce terrorisme paraît plus qu'alarmant. Le terrorisme anti-occidental d'origine chiite, décrit dans le premier point, a pratiquement disparu. Devenu contre-productif pour les pays le soutenant et en particulier l'Iran, depuis le début des années 1990, ce type d'actions armées apparaissait comme un frein aux volontés de réhabilitation sur la scène proche orientale et internationale des pays concernés. Parallèlement, la question « israëlo-arabe », qui représente toujours la problématique majeure de la région, ne semble plus être le moteur majoritaire du terrorisme islamiste, à l'exception toutefois de certaines organisations très précises comme le Djihad islamique palestinien. Le terrorisme d'essence musulmane s'est désormais trouvé un puissant levier anti-occidental par l'intermédiaire du terrorisme sunnite, décrit dans notre second point. S'étant développé de manière progressive, continue et sur les bases d'un soutien initial occidental, paradoxe majeur, ce terrorisme, fanatique, jusqu'au boutiste, allant jusqu'au suicide de ses auteurs, se caractérise par une lutte ouverte et à outrance contre l'occident dans sa globalité et les gouvernements musulmans qui le soutiennent. Ces formes d'actions marquent une rupture dans l'essence même des motivations. On est passé d'un terrorisme visant à infléchir des politiques occidentales au Moyen Orient, terrorisme dans lequel le motif religieux n'est pas la motivation première, à un terrorisme de religion, visant à combattre l'occidental chrétien, accusé, non seulement de s'implanter durablement sur les terres saintes de l'islam, mais aussi de chercher à réduire les populations musulmanes à un nouveau colonialisme plus sournois.

132/ Des perspectives encore plus inquiétantes

Engagé dans une voie dont on ne perçoit pas la possibilité de retour en arrière, le monde occidental peut désormais s'attendre à une radicalisation encore plus importante de la menace. Les services de renseignements occidentaux s'inquiètent et anticipent de voir ressurgir à court terme des camps d'entraînement militaires et d'endoctrinements religieux au Pakistan, en Afrique ou ailleurs.

La lutte physique contre les nouvelles formes du terrorisme, aveugle et déterminé, s'avèrera de plus en plus difficile et complexe tant l'imagination des terroristes est sans limite. Un ennemi peu saisissable, agissant de manière décentralisée et sans véritable coordination ni planification centrale, se dessine. Bien que les fondements et les motivations soient communes, ce mode de fonctionnement en cellules autonomes s'avère redoutable et nécessite des actions multiples qui dispersent et épuisent les moyens, rendant toute recherche longue et sans réelle capacité d'anticipation. Ce qui en matière de terrorisme s'avère être un sérieux handicap du fait de la nature même des actions conduites.

Les politiques occidentales de luttes anti-terroristes n'ont d'autre choix que de se concentrer sur la sanctuarisation des territoires occidentaux, tout en tentant de limiter les actions contre leurs intérêts à l'extérieur de ceux-ci. Parallèlement, la lutte anti-terroriste prend une dimension pluri-forme, couvrant désormais la presque totalité des milieux, militaire bien sur, mais aussi politique, économique, judiciaire et policier, pour ne citer que les principaux.

Cette lutte s'annonce longue, peu gratifiante à court terme et, comme on vient encore de le voir en Espagne, pas du tout assurée de parvenir aux résultats escomptés.

DEUXIEME PARTIE : LES ACTIONS COURANTES A MENER

Confrontés à la difficulté de lutter efficacement par de simples méthodes classiques, les Etats occidentaux ont progressivement, puis plus rapidement depuis le 11 septembre 2001, adopté des moyens de lutte contre les opérations terroristes qui revêtent un caractère pluriel. Définir aujourd'hui cette lutte anti-terroriste requiert l'examen de ces domaines.

21/ L'adaptation du dispositif judiciaire

Acte délictueux au sens du code pénal et des législations propres à chaque pays, l'action terroriste est en premier lieu combattue par les moyens offerts par les textes juridiques nationaux. Ceux-ci ont toutefois du s'adapter aux formes modernes de ce terrorisme et rechercher une plus grande pertinence selon deux voies : le développement de nouvelles infractions et une coopération accrue entre les Etats.

211/ Un espace judiciaire commun

L'un des premiers enjeux de la lutte contre le terrorisme reste la nécessaire harmonisation des législations occidentales et la mise sur pied d'organismes de justice performants et compétents pour traiter des affaires de terrorisme. Toute dissension du bloc occidental en la matière, toute divergence dans les politiques judiciaires nationales ne font que profiter à la nébuleuse terroriste. Dans ce cadre, en Europe, « Eurojust » se veut un outil performant. « Eurojust » est une institution communautaire vouée à la coopération judiciaire. Chaque Etat membre y est représenté par un magistrat qui sert d'interface entre la justice de son pays et celle de ses voisins. Fonctionnant sous une forme provisoire depuis le 1^{er} mars 2001, l'institution « Eurojust » a déjà traité de très nombreux dossiers liés à la criminalité organisée transnationale. Avant même les attentats du 11 septembre, les cas les plus nombreux concernaient des affaires de terrorisme et de blanchiment d'argent, de trafic de drogue et de fraude internationale. Cette tendance à la lutte anti-terrorisme est désormais au cœur de son action. « Eurojust » facilite également la coopération en matière d'extradition et d'exécution des commissions rogatoires entre deux Etats membres, aide à la coordination entre magistrats nationaux. Dès juin 2001, une première réunion de coordination avait été organisée sur les réseaux du terrorisme islamique en Europe, en particulier sur la nébuleuse

d'Oussama ben Laden, directement suspectée dans l'affaire de la cathédrale de Strasbourg ainsi que dans une menace visant l'ambassade américaine à Paris. Jusqu'à la mise en place de cet organisme, l'entraide judiciaire passait par des canaux bilatéraux, non sans difficultés, mauvaise volonté et retards. Désormais facilitée, la coopération judiciaire européenne permet un traitement plus rapide et cohérent des cas de terrorisme. La démarche est appelée à se poursuivre vers une plus grande intégration. Les attentats de Madrid en mars 2004 vont très vraisemblablement accélérer le processus d'intégration judiciaire et cet organisme judiciaire européen est appelé à prendre une ampleur accrue. Cela pourrait aller jusqu'à nommer un « Monsieur terrorisme » au niveau européen⁵.

En matière policière, la coopération et les échanges de renseignements entre les services occidentaux et leurs homologues des pays arabes se sont également intensifiés. La plupart des pays du moyen et proche orient, mais aussi au-delà tous ceux concernés de près par la lutte anti-terroriste, trouvent désormais un intérêt à l'échange permanent d'informations. Cette transformation, qui n'est pas toujours dénuée d'arrière pensées à caractère national (élimination d'opposants politique par exemple), s'est accrue sous la pression des Etats occidentaux et des Etats-Unis en particulier.

L'organisme « Eurojust » ne suffit pourtant pas à garantir à lui seul l'efficacité de la justice internationale. La tendance est désormais à la recherche de normes communes dans des matières auxquelles les opinions publiques nationales sont très sensibles, comme le droit d'asile, l'immigration ou les trafics de drogue, et des champs législatifs qui relèvent traditionnellement de la souveraineté nationale. Les principaux points de blocage concernent, fort logiquement, l'harmonisation des sanctions pénales mais aussi la définition commune des infractions. La reconnaissance mutuelle des décisions de justice est également un nouvel enjeu. Enfin, en matière de lutte contre le terrorisme et ses moyens de financements, la création d'un mandat d'arrêt européen constitue sans aucun doute une avancée majeure, visant à lutter plus efficacement contre les réseaux.

212/ La nouvelle criminalité

La cyber-criminalité est devenue depuis de nombreuses années, l'un des vecteurs de la propagation du terrorisme mondial. Véritable outil au service de l'entreprise terroriste, facilitant le développement des échanges et la circulation de l'information sous toutes ses formes, la cyber-criminalité nécessite une lutte sans relâche des Etats. La première convention

⁵ Sommet européen du 26 mars 2004

internationale contre la cybercriminalité a été rédigée le 23 novembre 2001 à Budapest. Trente pays dont la France l'ont signée pour renforcer la lutte contre le terrorisme. En préparation depuis quatre ans, cette convention constituait un premier outil juridique contraignant sur l'Internet. Cette convention s'attaque aux infractions les plus courantes et permet de lutter contre la confidentialité et l'intégrité des systèmes informatiques. Le Conseil de l'Europe étudie également les moyens de décrypter les messages terroristes, à l'image de ce que réalisent déjà les services de renseignements américains. La convention permet de réagir aux actes terroristes commis contre les systèmes informatiques et de rassembler les preuves électroniques contre les infractions liées au terrorisme international. De nombreux logiciels ont été progressivement développés pour, à la fois filtrer les messages électroniques, mais également surveiller les connexions d'internautes précédemment et particulièrement ciblés. Parfois issus du monde du piratage informatique ou encore de celui de l'espionnage économique, ces logiciels, prioritairement développés par les Etats-Unis, facilitent le travail des enquêteurs, en interceptant les mots de passe et les clés de cryptage des messages.

Enfin, au plan national, le premier octobre 2001, le ministre de l'Intérieur a inauguré l'Office central de lutte contre la criminalité liée aux technologies de l'information. Cet office, rattaché à la Direction Centrale de la Police Judiciaire, tient désormais une place centrale dans les enquêtes impliquant des nouvelles technologies, notamment la délinquance et la criminalité liées à l'Internet. L'office prête une attention toute particulière aux sites islamistes prosélytes : repérage des sites, localisation et démantèlement des réseaux, perquisitions informatiques (analyse du disque dur)...La lutte contre la cyber-criminalité est un enjeu majeur de la lutte anti-terroriste moderne, car ce dernier utilise tous les savoir-faire des nouvelles technologies.

213/ Les libertés individuelles

Facteur essentiel et composant indissociable de la démocratie, les libertés publiques s'affichent comme un élément de faiblesse des Etats occidentaux dans la lutte contre le terrorisme. C'est pourquoi, depuis les attentats du 11 septembre 2001, on assiste à un programme de contrainte voire de restrictions des libertés individuelles au nom de la lutte contre le terrorisme.

Aux Etats-Unis, malgré les combats menés par des associations de défense des droits de l'homme, de significatives évolutions ont eu lieu. Dans les domaines de la police des étrangers, de la surveillance des télécommunications au sens large, de la preuve, comme dans le domaine de la coopération entre les services de police judiciaire et ceux de renseignements,

des modifications visant à renforcer l'efficacité des services viennent obligatoirement restreindre les libertés individuelles. Qu'il s'agisse des durées de détention accrues des étrangers en situation irrégulière sans aucun contrôle judiciaire, de l'utilisation comme preuve pénale d'éléments apportés par un service de renseignements ou encore de l'introduction en procédure judiciaire d'écoutes réalisées à l'étranger, le durcissement de la législation américaine répond aux attentes de la lutte anti-terroriste.

En Grande-Bretagne, les principales réformes ont consisté à durcir les législations dans la lutte contre le blanchiment et les mouvements financiers, le renforcement des obligations pour les transporteurs aériens et maritimes, la modification des règles de l'immigration et du droit d'asile ainsi que, phénomène dénoncé depuis de nombreuses années, l'interdiction pénale de « l'incitation à la haine religieuse ». Il s'agit aussi dans ce pays, d'un profond remaniement des libertés publiques, au nom de la guerre contre le terrorisme.

En Allemagne, le renforcement de cette lutte a consisté essentiellement à améliorer la coopération entre les Landers, notamment en matière d'échanges de fichiers informatiques administratifs relatifs aux étrangers. L'assouplissement du secret bancaire, l'ouverture plus rapide d'enquêtes judiciaires dès le stade du soupçon, le durcissement de la procédure des visas sont quelques-uns des exemples de la modification des procédures dans ce pays.

La France enfin, n'échappe pas à ce vent de réformes. De nouvelles dispositions juridiques ont vu le jour depuis 2001. Les lois sur la sécurité quotidienne, d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure, de lutte contre la grande criminalité dite Perben 2, pour n'en citer que quelques-unes, sont toutes venues renforcer l'arsenal des services chargés de la lutte contre le terrorisme, par la mise en place de procédures qui s'avèrent au final plus contraignantes pour les libertés individuelles. L'extension des pouvoirs des enquêteurs et des magistrats, mais aussi des organismes privés de sécurité, renforce l'arsenal de la lutte anti-terroriste et parallèlement affaiblit les droits de la défense. Les conditions de perquisition, de garde à vue, de contrôle des identités, etc.. se sont modifiés dans le sens du renforcement des attributions des services de police. La France, qui disposait déjà d'un système tout à fait original de lutte anti-terroriste, a encore accru son efficacité. Conçu sur la base d'un service alliant police judiciaire et renseignement (la DST), d'un pool judiciaire spécifique avec un pôle parquet et un pôle instruction anti-terroriste, et d'une procédure d'exception (délai de garde à vue spécifique, cour d'assise composée de magistrats professionnels exclusivement...), le système français fait figure d'originalité dans le bloc occidental. A cela, s'ajoute l'existence de l'unité de coordination de la lutte anti-terroriste

(l'UCLAT), qui, regroupant tous les services français, permet de lutter plus efficacement au plan central contre le terrorisme, en orientant, coordonnant et animant la recherche et la diffusion du renseignement.

22/ L'évolution de l'outil militaire

Le volet militaire représente incontestablement un élément, si ce n'est majeur, du moins particulièrement visible et évident de la lutte contre le terrorisme islamiste. Les attentats de septembre 2001 ont représenté à cet égard pour les Etats-Unis, une agression armée majeure, à rapprocher de décembre 1941, à la différence notable que l'adversaire n'était pas un Etat formellement identifié. Le Conseil de Sécurité de l'ONU n'a pas non plus pris une position différente en adoptant dès le lendemain de l'attentat, la résolution 1368, reconnaissant aux Etats-Unis, le droit à la légitime défense. L'OTAN elle-même, s'est trouvée une nouvelle raison d'existence avec la lutte anti-terroriste (restructuration, protection de grands événements sportifs....).

Dans ce contexte, plusieurs moyens militaires s'offrent aux pays occidentaux pour combattre le terrorisme.

221/ La primauté du renseignement

L'action anti-terroriste ne peut se conduire sans renseignement. C'est un postulat général et commun à tous les domaines. En matière militaire, la lutte contre les organisations terroristes passe aussi par cette phase, qui permet non seulement de localiser avant de frapper, mais aussi de comprendre le fonctionnement des réseaux, de reconstituer les relations entre les individus et de marquer les déplacements de ceux-ci.

« Contre le terrorisme, les bombardements ne sont qu'une facette marginale de la solution. La première stratégie, c'est le renseignement et la maîtrise de l'information. Quelle que soit la précision des frappes, elles ne peuvent être qu'une petite partie de la solution dans une stratégie globale antiterroriste. Les bombardements produisent un effet intéressant, par exemple, lorsqu'ils coupent les communications des talibans et détruisent leur matériel militaire et leurs camps. Cela ne les empêche pas d'exister mais de mener leurs actions. C'est utile »⁶. Satellites, drones, avions espions sont des moyens militaires efficaces d'acquisition du renseignement. Mais à côté de ces moyens classiques, l'espionnage électronique, la traque

⁶ Général Rannou, Chef d'Etat-Major de l'Armée de l'Air française, in « Le Monde », 17 octobre 2001

informatique ou les recherches électro-magnétiques sont autant d'éléments militaires qui permettent de lutter efficacement. Enfin, au-delà de tous les moyens techniques mis en œuvre dans cette lutte, les attentats de 2001 ont tragiquement démontré l'erreur des pays occidentaux d'avoir basé l'essentiel de leurs sources de renseignements sur la technique. Le renseignement d'origine humaine, militaire comme civile, reste une source d'information plus que nécessaire dans la lutte anti-terroriste. Les armées occidentales ont depuis du revoir à la hausse cette composante. Pour illustrer le fait que l'on ne puisse pas lutter contre le terrorisme uniquement avec des moyens techniques, Dominique David de l'I.F.R.I. (Institut Français des Relations Internationales) a déclaré dans l'hebdomadaire « Le Point » en janvier 2002 : « L'idée que l'ennemi viendra vous combattre sur le terrain que nous aurons choisi est stupide. L'attentat contre le World Trade Center démontre que ceux qui nous menacent refusent le champ de bataille numérisé pour lequel nous avons investi des milliards ». Tous les moyens militaires de renseignement sont donc nécessaires pour appréhender le phénomène du terrorisme. Cela ne doit pas faire oublier qu'une collaboration efficace entre les renseignements militaire et civil est le gage d'une plus grande réussite, ni que le monde occidental n'a pas d'autre choix que de partager ses renseignements pour en accroître l'efficacité.

222/ Les conflits asymétriques

Concept défini à la fin des années 1990 par les Etats-Unis, décrivant un nouveau type de menace ou de guerre, mettant en cause la supériorité occidentale, le conflit asymétrique se caractérise par un décalage, soit des acteurs concernés, soit des enjeux, soit enfin, et c'est le plus courant, des moyens engagés. La principale force des organisations terroristes non étatiques est qu'elles n'ont généralement pas de revendications territoriales ni de pouvoir établi. Les ripostes conventionnelles comme la dissuasion nucléaire sont donc inopérantes. Cela conduit à revoir une bonne partie de la doctrine militaire développée précédemment et accentuer la mise en place de procédures et matériels nouveaux. L'on assiste depuis ces dernières années à une profonde mutation des appareils militaires occidentaux, conférant à la capacité du renseignement et des communications, un rôle sans cesse accru. Au-delà de cette phase indispensable et préalable à l'action, les armées occidentales s'attachent désormais à répondre techniquement sur le terrain aux défis des terroristes. Apparition de drones armés, aptes à frapper des cibles isolées, développement des moyens de l'imagerie infra-rouge, missiles dits « intelligents », car guidés par GPS et dotés de hauts pouvoirs de pénétration, etc..., les exemples d'adaptation des armes aux objectifs traduisent une profonde révision des concepts d'engagement et de conduite des opérations militaires. La redéfinition même des

opérations de sécurité sur le sol national est aujourd'hui un souci constant du Ministère de la Défense français. La défense militaire contre le terrorisme devient globale et le dispositif français se réforme pour tenir compte de cette menace.

223/ La nouvelle doctrine américaine

Parallèlement à la mise en place de ces moyens militaires nouveaux, l'administration américaine a développé, ou plutôt remis au goût du jour, une doctrine depuis plusieurs années écartée, celle de la frappe préventive. Si la notion de guerre préventive est parfaitement nouvelle comme doctrine officielle et légitime, la pratique, en revanche, de la frappe ou de l'élimination préventive d'individus ou de groupes qualifiés d'hostiles, nous replonge dans un passé presque oublié.

Le terrorisme possédant par nature une longueur d'avance sur les systèmes démocratiques dans son mode de fonctionnement, il est peu admissible pour les gouvernements d'attendre que la frappe terroriste ait eu lieu pour pouvoir y répondre. Cela constitue à chaque attentat un constat d'échec pour les Etats démocratique, échec que l'opinion publique ne peut accepter. Il n'est que de regarder l'actuel cas espagnol et les conséquences politiques qui s'y attachent pour comprendre ce phénomène. Y répondre suppose d'anticiper la frappe terroriste par la seule méthode radicale qui soit : l'élimination physique du terroriste avant qu'il ne commette son acte. Contraire aux grands principes du droit universel, ce choix d'action porte en son germe le risque de graves dérapages. Portée au niveau des nations, cette pratique donne cours à la notion de guerre préventive qui prévoit une action avant qu'un Etat ne devienne dangereux. Cette doctrine, partiellement très subjective (on le voit fort bien avec l'affaire irakienne des armes de destruction massive), porte les mêmes carences que l'élimination préventive. Pour autant, et dès lors que le ciblage est correct, l'action se révèle, du moins à court terme, d'une réelle efficacité sur un plan pratique, à défaut d'être morale.

224/ Les unités spéciales

Une conséquence immédiate des attentats du 11 septembre a été le rôle grandissant pris par les forces spéciales. Capables d'agir en profondeur et en totale autonomie derrière les lignes ou en territoire hostile, ces forces militaires se révèlent beaucoup plus adaptées à la nature et aux modes de fonctionnement des groupes terroristes dans leurs sanctuaires d'origine (type Afghanistan). Agissant par petits groupes, endurantes et très mobiles, facilement récupérables, les forces spéciales s'avèrent être un outil luttant sur le même terrain

que les groupes terroristes. Dans le jargon militaire, les « opérations spéciales » recouvrent ce que les armées traditionnelles ne savent pas faire. Ces forces spéciales peuvent dès lors aider, armer et conseiller les mouvements d'opposition armés, tout en contrôlant les actions de ceux-ci. Elles peuvent également mener des opérations psychologiques (Psy-Ops), visant à démoraliser les actions de l'adversaire terroriste, ou les soutiens parmi la population de celui-ci, ou encore préparer le travail de recueil du renseignement en vue d'une action militaire plus classique. L'avantage principal de ces opérations spéciales, c'est qu'elles sont ponctuelles et fugitives, et qu'elles évitent l'envoi de troupes nombreuses et dangereusement exposées. Les forces spéciales, adaptées aux conflits modernes, constituent un des éléments de réponse face à une multitude de menaces aux contours mal définis, comme le terrorisme, les guerres civiles ou la criminalité transnationale. Elles visent enfin, à couper les mouvements terroristes islamistes de leurs nécessaires bases de soutien, logistique mais aussi en terme d'aide des populations.

23/ Un meilleur contrôle du milieu économique

Troisième volet de la lutte contre le terrorisme islamiste, le domaine économique s'est très rapidement imposé comme une nécessité vitale. Le terrorisme, pour son fonctionnement, son organisation et ses actions, nécessite d'importants financements. Dès lors, combattre le terrorisme passe par des actions visant à limiter au minimum, interrompre au mieux les circuits de financement généralement occultes. Plusieurs voies sont explorées dans ce domaine.

231/ Les paradis fiscaux

Le terrorisme n'existant pas sans moyens financiers, l'action des pays occidentaux nécessite une traque implacable contre le blanchiment de capitaux, contre les paradis fiscaux et toutes les structures ou entités non transparentes. A la fin des années 1990, le produit criminel brut des mafias et des activités illicites, était estimé à plusieurs centaines de milliards d'euros. Les sommes sont considérables et, si toutes ne concernent pas des actions terroristes, les capacités dans le domaine sont potentiellement très importantes.

Selon certains experts, quelque 6000 milliards d'euros trouvent refuge dans les paradis fiscaux, soit l'équivalent du produit intérieur brut des Etats-Unis. De l'argent issu de la fraude fiscale traditionnelle, à celui des trafics en tout genre, en passant par l'argent sale de la corruption et du terrorisme, les paradis fiscaux et les sociétés écrans qui les accompagnent

sont les garants d'une quasi-impunité pour les malfaiteurs. La lutte contre ces paradis consiste essentiellement dans le fait de pouvoir retracer les mouvements financiers, d'en déterminer les contributeurs et les bénéficiaires afin de mieux comprendre qui finance qui et quoi. De nombreuses règles ont été édictées depuis les événements du 11 septembre afin d'accroître les contraintes qui pèsent sur les organismes financiers. Obligations de déclaration, ouverture de fichiers aux services judiciaires, identifications des déposants sont quelques-unes des mesures prises par les Etats occidentaux. Cette lutte reste néanmoins partielle, l'absence de réelle législation internationale unifiée en limitant la portée. Il paraît néanmoins assuré que ce domaine reste une priorité des services anti-terroristes.

A titre d'exemple, en Europe, dès le mois d'octobre 2001, plusieurs décisions ont été prises par les ministres des finances et de la justice. Les dénonciations aux autorités judiciaires des mouvements de capitaux jugés suspects, imposée aux seules banques depuis 1991, ont été étendues à l'ensemble des professions en relation avec les transactions financières (agents immobiliers, gérants de casino, commissaires-priseurs...). Le champ d'application a été élargi, des seules activités de drogue au terrorisme. De nombreuses facilités d'entraide judiciaire ont été mises en place au sein de l'Union Européenne, facilitant ainsi le suivi juridique d'un individu mis en cause dans l'un des pays. Même les pays européens suspectés d'abriter des dépôts financiers occultes (la Suisse, le Liechtenstein, Monaco, Andorre ou encore San-Marin) se sont engagés par des accords à plus de transparence dans le suivi et l'information des autres pays, notamment dans le domaine des comptes bancaires détenus par les ressortissants nationaux. Le chemin à parcourir reste toutefois long pour atteindre une transparence totale. Néanmoins, à défaut de pouvoir les interrompre, les mesures prises compliquent sérieusement le travail de financement des terroristes.

232/ Le GAFI

Créé en 1989 lors du sommet du G7, le Groupe d'action financière sur le blanchiment des capitaux (GAFI), a reçu pour mission de lutter contre l'argent sale. Composé à ce jour de trente et un pays et deux organisations internationales (la Commission européenne et le Conseil de coopération du Golfe), mais aussi de vingt-neuf organismes régionaux ou organisations internationales associés, le GAFI avait comme vocation initiale, essentiellement la traque à la fraude et aux grands trafics internationaux. Depuis 2001, et en particulier la réunion plénière extraordinaire des 29 et 30 octobre 2001, ses missions ont sensiblement évolué vers la traque de l'argent du terrorisme. Le GAFI a défini 40

« recommandations », (révisées en 2003 et complétées par les huit recommandations spéciales), qui, aux yeux des experts (juristes, financiers, policiers et diplomates), déterminent l'aptitude d'un pays à lutter efficacement contre l'argent sale. Un pays est jugé « coopératif » selon qu'il remplit ou non les 25 critères tirés de ces recommandations (déclaration de soupçons obligatoire, obligation d'identification dans le cas des comptes anonymes, caractère excessif ou non des régimes de secret bancaire, bonne volonté à répondre à des demandes d'entraide judiciaire, etc.) Les pays qui n'ont pas un arsenal législatif conforme aux recommandations du GAFI se retrouvent sur une « liste noire ». Cela permet, si ce n'est de prouver qu'un pays participe au financement du terrorisme international, du moins d'attirer sur lui l'attention des autres Etats et de lui rendre ses relations économiques et financières plus suivies.

On peut porter au crédit du GAFI d'avoir acquis une expertise certaine dans la chasse aux pays qui blanchissent l'argent sale. La question qui se pose et à laquelle le GAFI n'apporte pas forcément la réponse, consiste à traquer les mouvements financiers d'argent propre. Issus d'activités licites (commerces, édition, dons aux œuvres...), une partie du financement terroriste actuel échappe aux organismes officiels. C'est sans doute la limite d'un système de traque dans lequel le chassé n'utilise plus les circuits illégaux trop surveillés et risqués, mais des pratiques parfaitement licites. A cet égard, le GAFI, suivant en cela les directives de plusieurs organisations internationales et services de renseignements occidentaux, s'intéresse aussi aux organisations caritatives musulmanes et islamiques. Le GAFI a également recommandé depuis 2001, la modification des législations nationales pour les conduire à prendre des décisions renforçant les pouvoirs de contrôle et de « traçabilité » des mouvements financiers, mais aussi la création d'infractions spécifiques au financement du terrorisme dans les législations nationales. La résolution 1373 du Conseil de sécurité adoptée le 28 septembre 2001 contraint les Etats à priver les réseaux terroristes du soutien financier et logistique et menace de sanctions les pays qui refuseraient de coopérer. Tout ceci est conduit dans un cadre de contrainte sévère, avec menaces de sanctions à la clé en cas de non-application des recommandations du GAFI.

Le combat est cependant loin d'être gagné en la matière. Néanmoins, depuis deux années, la lutte anti-terroriste, sur le plan de son financement et sous l'égide du GAFI, a connu de réelles avancées.

Dans une économie mondialisée, il serait vain de vouloir lutter contre le terrorisme islamique international sans rechercher le développement de coopérations renforcées. Un des enjeux majeurs de la lutte anti-terroriste, dans le domaine de l'économique et du financier comme dans ceux que nous avons étudiés précédemment, passe par une amélioration significative des politiques et des outils à la disposition des Etats.

Les Etats parviennent plus facilement depuis le 11 septembre 2001, à partager plus largement les informations sur le blanchiment. Les Etats-Unis et les principaux pays occidentaux ont compris l'urgence qu'il y avait à durcir les législations nationales. En effet, rien ne sert d'adapter sa législation nationale aux menaces et aux pratiques du terrorisme, si ce dernier peut aisément la contourner en utilisant celles des pays voisins. Il s'agit là d'un enjeu majeur, particulièrement sensible, car il touche aux questions de souverainetés nationales. C'est pourtant là, la condition indispensable d'une lutte pertinente. Cette coopération renforcée s'étale sur le spectre de tous les domaines, administratif comme judiciaire ou civil. Le développement de procédures, comme celle du « trafcfin » en France, dans les autres pays occidentaux et leurs échanges entre pays, se traduisent par des gains de temps et d'efficacité dans la lutte anti-terroriste. Généralement bilatérales, ces coopérations sont aujourd'hui en passe de devenir multilatérales sous l'effet d'engagement des organisations mondiales. Ces dernières ont trouvé, à travers la lutte anti-terroriste, notamment en matière économique, une nouvelle raison d'accroissement de leurs intégrations.

TROISIEME PARTIE : LES IMPERATIFS DU LONG TERME

Au-delà des politiques de la lutte courante contre le terrorisme islamique que nous venons d'évoquer, politiques mises en place par tous les pays occidentaux, notamment depuis septembre 2001 aux Etats-Unis principalement et en Europe depuis les attentats de Madrid, il convient d'insister sur deux points qui sont, contrairement à précédemment, des moyens de la lutte à très long terme. Ils sont cependant indispensables si le monde veut parvenir à une réduction de cette violence terroriste, car ils s'attaquent aux fondements même du terrorisme et au terreau qui l'entretient.

31/ Pour une nouvelle approche politique

Plus que les domaines étudiés ci-dessus, le volet politique représente un challenge sans commune mesure, tant il engage le long terme. Agir sur le plan politique pour lutter contre le terrorisme revient en majeure partie à tenter de réduire les fondements de la misère, le décalage de richesse entre les pays occidentaux et le reste du monde, toute mesure propre à éviter la perte d'espoir qui précipite les populations musulmanes dans les bras des islamistes. Contrairement à précédemment, ces mesures ne visent pas à lutter directement contre les extrémistes, mais au contraire à les couper de leurs bases en rendant inopérant leurs discours et en délégitimant leurs actions. Il convient d'éviter que le discours des islamistes ne porte ses fruits car corresponde à une réalité facilement observable par les populations musulmanes.

311/ L'écart entre le Nord et le Sud

De nombreux responsables politiques ont déjà évoqué la problématique de la fracture Nord-Sud comme étant l'une des meilleures caisses de résonance du discours islamiste. Pour eux, la coalition anti-terroriste doit forcément s'attacher à la réduire: « Je vois quatre axes d'action à privilégier. D'abord, il convient de s'atteler à ce que se réduise l'écart entre le Nord et le Sud, entre les pauvres et les riches. Il est ensuite indispensable d'œuvrer à l'instauration d'un monde où le terme « multilatéral » prenne un sens, par le biais de l'ONU notamment. Il est en outre vital de mettre un terme aux conflits régionaux pour supprimer l'une des causes du terrorisme et je pense en particulier à celui du Proche-Orient, où le

principe « deux Etats pour deux peuples » doit s'imposer. Il est enfin capital de développer le dialogue entre le monde islamique et l'Occident »⁷.

Le terrorisme islamiste, comme nous l'avons évoqué dans notre première partie, n'est pas né de la pauvreté. Ses racines sont plus puissantes et pour ce qui concerne celui actuellement en cours, ses fondements sont ouvertement anti-occidentaux et ce que cela représente en terme religieux. Combattre le terrorisme, à défaut de le vaincre, vision utopiste et dénuée de tout sens, passe néanmoins par la lutte contre la pauvreté. A certains égards, le combat terroriste des extrémistes musulmans rejoint celui des anti-mondialisations qui dénoncent un monde outrageusement dominé et exploité aux profits des pays occidentaux et principalement des Etats-Unis. En exploitant les richesses du monde arabe, les nations occidentales entretiendraient cette région du monde dans un état de soumission et de dépendance, une véritable colonisation plus sournoise que les précédentes. Lutter contre les « nouveaux impérialistes » ne peut se faire que par la voie de la violence terroriste, toute autre forme de lutte étant vouée à l'échec tant les dominations militaire, politique, économique ou encore culturelle sont outrancières. Si le monde arabe doit de son côté nécessairement conduire de véritables révolutions internes, particulièrement en matière des droits de l'homme et d'ouverture démocratique, libertés confisquées au profit d'une petite minorité régnante, il convient en revanche, que le monde occidental renonce à son actuel pillage des ressources des pays en développement et rompe avec son modèle capitaliste ultra-libéral. L'absence de perspective de développement à long terme, le sentiment pour le monde arabo-musulman et ses populations d'une dépendance totale, y compris à travers ses propres élites, constituent un terrain naturel du terrorisme. Illettrisme, sous-alimentation, catastrophes médicales et sanitaires sont les premières préoccupations des pays du monde musulman. Leur imposer un système de valeurs occidentales, actuellement fondé sur le mercantilisme le plus radical qui soit, c'est leur confier la place la plus défavorable au sein de l'évolution de notre monde. Tel est aujourd'hui le discours qui trouve un écho avéré dans le monde musulman.

L'islam représente à ce jour environ 22 % de la population mondiale, et ne compte, selon la majorité des estimations, que pour près de 6 % de la richesse totale. Après avoir produit une civilisation brillante au premier millénaire de notre ère, l'islam, selon certaines théories en vogue, aurait raté le virage de la modernité et, par voie de conséquence, aussi manqué son décollage économique. Dans un monde dirigé exclusivement par les pays

⁷ Nicole Fontaine, Présidente du Parlement Européen, in « Le Monde, 30 octobre 2001

occidentaux, le développement économique des pays musulmans ne peut se faire que si l'occident s'y attèle et décide de partager sa richesse.

Les organisations internationales se sont timidement attelées à cette tâche depuis de nombreuses années. Volonté de taxer les transactions financières pour éviter les flux spéculatifs qui ruinent des économies déjà fragiles (taxe Tobin), tentative de taxer les émissions abusives de pollution (rapport Zedillo), ou encore désir maint fois proposé de taxer les ventes d'armes, les solutions ne manquent pas. Aucune ne dépasse le stade de l'attention polie et toutes demeurent des vœux pieux, car contraire aux intérêts des firmes multinationales et donc des pays occidentaux. Alors qu'en 2001, en clôture du sommet européen de Laeken, le Président français, Jacques Chirac, estimait nécessaire d'aller vers un objectif de 0,7% du produit national brut (PNB) pour l'aide au développement, la réalité demeure très en deçà de ce vœu. Avec une moyenne pour les pays du G8 proche de 0,19%, pour ceux de l'Union Européenne à 0,32%, le monde occidental ne semble pas prêt de prendre la voie d'une intensification de son aide. Il s'agit pourtant sans aucun doute, avec la recherche et l'incitation à la démocratisation des gouvernements en place, d'un axe majeur de réduction de la fracture Nord-Sud, condition indispensable d'une élévation des niveaux de vie des populations musulmanes et donc de diminution des facteurs de tensions et du terrorisme.

312/ Vers une l'ONU modernisée

L'Organisation des Nations Unies, dans son fonctionnement et son efficacité actuelle, se consacre essentiellement à jouer « les pompiers de service » dès lors qu'une crise ouverte apparaît. Le Conseil de Sécurité joue son rôle de garant des intérêts pacifiques des nations et de préventions des conflits et, en cas d'échec de celle-ci, de retour à une situation de paix non armée.

Aux cotés de ce Conseil de Sécurité, on pourrait par exemple, et ce fut une proposition de l'Allemagne en 2001, voir se développer un Conseil Economique et Social mondial, doté de pouvoirs exécutifs de régulation. Les grandes organisations économiques mondiales actuelles (Fond Monétaire International, Banque Mondiale, Organisation Mondiale du Commerce...) pourraient constituer le bras armé de cet organisme de régulation économique. L'ONU, structure héritée des rapports de force de l'après seconde guerre mondiale, devrait désormais évoluer pour mieux prendre en compte l'état actuel du monde et sa dimension multipolaire. Cela est une nécessité qui se heurte de façon bien compréhensible à l'hostilité des nations aujourd'hui en position de domination. Dans l'ouvrage collectif «Combattre le terrorisme international», les auteurs, Paul Quilès, René Galy-Dejean et

Bernard Grasset, évoquent comme piste de réforme la nécessité d'accroître le nombre de membres permanents et non permanents au sein du Conseil de Sécurité. Ceci pourrait contribuer au renforcement de la légitimité des décisions des Nations Unies à l'encontre d'Etats ou d'organisations soutenant le terrorisme international.

Victime d'un manque d'efficacité et d'un défaut de représentativité, l'organisation doit impérativement évoluer dans son fonctionnement comme dans le domaine de ses actions. Elle doit faire entendre mieux qu'elle ne le fait aujourd'hui, la voix des pays en développement et entre autre, ceux du monde arabo-musulman. Toute autre position dans la conduite des affaires du monde fait le jeu des extrémistes musulmans qui ont alors beau jeu de dénoncer la mise à l'écart du monde arabo-musulman des décisions les engageant.

313/ Les conflits mettant aux prises des populations musulmanes

Les guerres plus ou moins ouvertes, mettant aux prises, d'un côté des populations musulmanes et de l'autre, des communautés issues de religions différentes, sont indéniablement des facteurs de tensions qui attisent les rancœurs et les frustrations.

Au premier rang, il convient de citer les guerres israélo-arabes et leur prolongement actuel avec la question palestinienne. Bien que ce conflit ait été le cadre du développement d'un terrorisme dans les années 1980, comme nous l'avons précédemment évoqué et qu'il ne soit plus, à ce jour, la cause principale du terrorisme islamiste mondial que nous connaissons en occident, le conflit israélo-arabe demeure à la fois un facteur primordial de tensions importantes dans le monde arabo-musulman et parfois une légitimation commode de ce terrorisme. Conflit religieux et territorial de toute première importance, qui crispe les relations internationales de cette partie du monde depuis plus de cinquante années, la guerre que se livrent les Israéliens et les Palestiniens demeure un foyer de terrorisme et un point de cristallisation des rancœurs.

Le fait que le monde occidental, et en particulier les Etats-Unis, puisse non seulement s'accommoder de ce conflit mais de plus, ouvertement l'entretenir et le financer par un soutien sans faille à l'un des protagonistes, légitime en retour un terrorisme anti-israélien et anti-occidental. En ne réglant pas ce type de tensions territoriales, culturelles et culturelles, l'Occident ne peut bénéficier d'une adhésion sans faille à sa lutte mondiale contre le terrorisme. Ce n'est pas un hasard si les attentats du 11 septembre ont été fêtés par d'importants mouvements de liesse dans les territoires palestiniens et arabes. L'Occident ne sort pas grandi de sa gestion calamiteuse depuis des décennies de ce conflit. Les injustices et

les frustrations sont sources de violences et ces dernières amènent au terrorisme. Si la nécessité d'un règlement de paix paraissait déjà impérieuse avant les attaques contre New York et Washington, elle l'est encore plus depuis. Ce conflit pèse également sur les travaux de l'Assemblée Générale visant à élaborer une convention de l'ONU contre le terrorisme. Les pays musulmans exigent par exemple, que les combattants anti-israéliens ne soient pas condamnés, au motif que ce ne sont pas des terroristes, mais des résistants en lutte pour la libération d'un territoire occupé (cf. pré-chapitre ci-dessus). Les enjeux, comme les tenants et les aboutissants, de ce conflit sont connus de tous. Le processus de paix, mainte fois lancé, n'est jamais parvenu à son terme. Et si les discussions se poursuivent entre représentants palestiniens et israéliens, jamais le soutien américain n'a fait défaut à la cause israélienne. L'Union européenne, parce qu'elle est le symbole même d'une démarche visant à dépasser la guerre par le développement économique commun d'une région et parce qu'elle bénéficie d'une aura plus importante dans le monde arabe que les Etats-Unis, se doit de jouer un rôle important dans la résolution de ce conflit.

Les conflits plus ou moins ouverts du Cachemire, de la Tchéchénie, de l'ex-Yougoslavie ou encore du Timor constituent des foyers de tensions perpétuels qui attisent la violence et fournissent des prétextes aux extrémistes en lutte contre le monde occidental et catholique, principalement accusé de soutenir les intérêts des opposants à l'islam. La communauté internationale doit porter ses efforts vers la résolution de ces foyers de tensions qui exploitent les frustrations des populations musulmanes.

32/ L'indispensable volet culturel

321/ Le changement des mentalités

Les attentats de septembre 2001, puis tous ceux qui ont suivi jusqu'aux derniers de Madrid aujourd'hui sont-ils le reflet d'un choc des civilisations en cours comme certains théoriciens de la géopolitique mondiale nous l'annoncent ? Le discours des fanatiques religieux musulmans pourrait nous le faire croire. Le comportement de certains dirigeants occidentaux, partis en croisade depuis 2001, également.

Pourtant, paradoxalement, jamais les moyens de communication, d'échange et de connaissance mutuelle n'ont été aussi performants. Selon le président Chirac, à la tribune de l'Unesco en octobre 2001, la réponse au discours des fanatiques c'est celle du respect, de l'échange, celle du dialogue de toutes les cultures. C'est par ce dialogue des cultures que peut

s'imposer la paix. Cela nécessite bien évidemment de reconnaître l'égalité de toutes les cultures, les unes par rapports aux autres. L'actuelle mondialisation et son cortège de craintes chez ceux qui y voient une nouvelle forme de colonisation, doit être compensée par un accroissement des échanges culturels et une amélioration des connaissances mutuelles.

Le dialogue entre les civilisations, seul moyen d'en éviter le choc tant redouté et annoncé passe nécessairement par plusieurs étapes. Il convient tout d'abord de dépasser le cours de l'histoire commune, objet de rancœurs et de conflits. Ce sont les croisades, l'esclavage, le colonialisme qui appartiennent au passé. Cela suppose ensuite de rechercher les apports spécifiques fondés sur le principe du gagnant-gagnant, et notamment dans le domaine des échanges économiques. Cela nécessite enfin, de respecter les différences culturelles, les modes, les voies et les rythmes de développement de chacun en refusant le modèle et la pensée unique. A l'image d'une Europe en paix depuis cinquante années, essentiellement grâce à une intégration économique réussie, il convient de rechercher le plus grand ensemble géopolitique et économique possible visant à élever le niveau de chacun. La recherche de la démocratie doit être une priorité, sans pour autant que cela soit contraire aux intérêts de chaque pays. Il convient de développer l'incitation plutôt que l'imposition par la force.

Tout ceci passe par un profond changement des mentalités en occident, processus qui suppose une préalable prise de conscience puis une volonté farouche, qui ne peut que s'affirmer dans le temps. Mais c'est à ce prix, que les nations occidentales parviendront à saper une partie active du soutien au terrorisme islamiste.

322/ L'enseignement des religions

La lutte contre le terrorisme passe ensuite par l'enseignement des religions. Apprendre c'est connaître, c'est surtout donner une culture religieuse dénuée de toute forme d'extrémisme. C'est aussi ne pas laisser le champ libre aux prêcheurs de tous bords qui surfent sur l'absence d'enseignement du fait religieux dans l'éducation publique. Cet enseignement religieux est alors rejeté vers des lieux privés, peu ou pas contrôlés et qui donne lieu à tous les débordements possibles. La France est déjà dans cette situation et la question d'un clergé musulman en France est régulièrement posée. Souffrant d'un déficit d'imams nationaux, la France constate régulièrement l'arrivée de prédicateurs, issus des pays musulmans qui professent un discours souvent radical et peu adapté aux réalités de la société nationale. Reçu dans les cités de nos grandes villes, cet islam radical se transforme progressivement en mouvements d'opposition, puis de résistance et enfin parfois en actions

terroristes. Les sociétés occidentales actuelles portent en elles-mêmes les germes de ce terrorisme qui ne pourra être combattu que par la mise en place d'un clergé, d'une structure et d'un enseignement religieux national. La mise en place du Conseil Français du Culte Musulman (CFCM) en 2003 est sans aucun doute une mesure qui vise cet objectif, mais pour lequel il reste un long chemin à parcourir.

CONCLUSION

Le terrorisme arabo-musulman a connu depuis trente années un essor considérable. Motivé par des revendications qui ont-elles mêmes évoluées au gré des politiques occidentales, les actions terroristes sont devenues particulièrement destructrices et prennent de nos jours la marque d'une véritable organisation planifiée.

Face à l'ampleur de ce phénomène, la lutte contre le terrorisme est pratiquement sans limite et sans terme. Confronté à un enjeu majeur, facteur déstabilisant des populations et des gouvernements en place, les Etats occidentaux réagissent par une multitude de ripostes, dans des domaines très variés. La lutte anti-terroriste est devenue une lutte globale autant qu'une préoccupation permanente. Des mesures très rapides, comme le renforcement des coopérations internationales ou l'intégration renforcée de législations nationales, ont été recherchées. A plus long terme, il convient de chercher à détruire, si ce n'est le terrorisme lui-même, du moins ce qui lui sert de soutien et de caisse de résonance, en particulier par l'élévation des niveaux de vie et culturel des populations musulmanes. Toutes ces mesures ont été prises au nom d'un combat qui tend à devenir idéologique, allant parfois jusqu'à remettre en question des libertés acquises au sein des démocraties occidentales.

Guerre du renseignement dans la lutte courante quel qu'en soit le domaine (militaire, policier, économique..) pour neutraliser les activistes et leurs réseaux, guerre à la pauvreté, à l'exploitation et à l'ignorance dans le long terme, les politiques de lutte contre le terrorisme islamistes ne peuvent désormais qu'être multiformes. Une chose toutefois est certaine à ce jour : ce terrorisme est facteur d'union pour le monde occidental. Puisse t-il l'être également à terme pour le reste du monde !

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES

- ETIENNE Bruno, L'islamisme radical, Le livre de poche (biblio essais), 1991
- ROY Olivier, Généalogie de l'islamisme, Hachette (questions de société), 1995
- SFEIR Antoine, Les réseaux d'Allah, Plon, 1997
- LAIDI Ali, Le Jihad en Europe : les filières du terrorisme islamiste, Seuil, 2002
- ENCEL Frédéric, Géopolitique de l'apocalypse : la démocratie à l'épreuve de l'islamisme, Flammarion, 2002
- JACQUARD Roland, Fatwa contre l'occident, Albin Michel, 2001
- ROY Olivier, Les illusions du 11 septembre. Le débat stratégique face au terrorisme, Seuil, 2002
- QUILES Paul, Rapport d'information de la commission de la défense nationale et des forces armées sur les conséquences pour la France des attentats sur 11 septembre 2001, Assemblée Nationale, 2002
- HEISBOURG François, Hyperterrorisme : la nouvelle guerre, O. Jacob, 2003
- GOZLAN Martine, Pour comprendre l'intégrisme islamique, Albin Michel, 2002

REVUES

- Le Monde Diplomatique
- Courrier International
- Le Monde
- Le Figaro
- Le Point
- Le Nouvel Observateur

TABLE DES MATIERES

<u>Introduction</u>	1
<u>Pré-chapitre : Avant-propos</u>	2
1/ La difficulté de définir le terrorisme	2
2/ Islamisme et islam	3
<u>Première partie : le terrorisme islamiste : natures et évolutions</u>	5
11/ Le terrorisme chiite des années 1980	5
111/ Les guerres du Liban et Iran-Irak	5
112/ Le Hezbollah	6
12/ Le terrorisme sunnite des années 1990	7
121/ La guerre en Afghanistan	7
122/ La guerre du Golfe	8
123/ Le changement de motivation et d'organisation	9
13/ Aujourd'hui	9
131/ Un constat alarmant	9
132/ Des perspectives encore plus inquiétantes	10
<u>Seconde partie : Les actions courantes à mener</u>	12
21/ L'adaptation du dispositif judiciaire	12
211/ l'espace judiciaire commun	12
212/ la nouvelle criminalité	13
213/ les libertés individuelles	14
22/ L'évolution de l'outil militaire	15
221/ la primauté du renseignement	16

222/ les conflits asymétriques	17
223/ la nouvelle doctrine américaine	17
224/ les unités spéciales	18
23/ Un meilleur contrôle du milieu économique	19
231/ les paradis fiscaux	19
232/ le GAFI	20
233/ la coopération internationale	21
<u>Troisième partie : Les impératifs du long terme</u>	23
31/ Pour une nouvelle approche politique	23
311/ l'écart entre le Nord et le sud	23
312/ vers une ONU modernisée	25
313/ les conflits mettant aux prises des populations musulmanes	26
32/ L'indispensable volet culturel	27
321/ Le changement des mentalités	27
322/ L'enseignement des religions	28
<u>Conclusion</u>	29